



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

François de RUGY,
Ministre d'État, ministre de la transition écolo-
gique et solidaire

Didier GUILLAUME,
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Paris, le 28 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Loups : l'Etat mobilisé pour concilier les activités d'élevage et la préservation de l'espèce
—

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, confirment la mobilisation du gouvernement pour mieux concilier les activités d'élevage avec la présence du loup, dans le contexte d'une importante progression, plus forte qu'attendue, de la population de l'espèce, qui devrait dépasser les 500 individus en 2019.

Le Groupe National Loup (GNL) qui s'est réuni le 28 mai 2019, sous la présidence du Monsieur Pascal Mailhos, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Préfet coordonnateur pour le loup a permis de présenter des mesures nouvelles de mise en œuvre du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage (PNA).

Avec ce PNA, le Gouvernement poursuit l'objectif d'assurer la viabilité de cette espèce protégée tout en assurant la protection des troupeaux et des éleveurs. Cela implique le renforcement des connaissances, mais aussi l'adaptation constante des mesures d'accompagnement des activités d'élevage ainsi que des modalités de gestion de la population de loups.

Pour la période 2018-2023, le PNA fixe l'atteinte du cap des 500 loups présents sur le territoire français à horizon 2023 pour ancrer la protection de cette espèce. Cet objectif correspond au seuil de viabilité démographique de l'espèce, d'après les analyses scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

L'atteinte de ce seuil devrait néanmoins être officiellement confirmée par l'ONCFS bien plus tôt qu'attendu, dès 2019.

Cela dénote une progression particulièrement rapide du nombre de loups au cours des dernières années, et témoigne donc de la vitalité de la population lupine en France et de l'efficacité de la politique de préservation de l'espèce en faveur de la biodiversité. Elle impose également de bien protéger les activités agricoles, notamment pastorales, sources de développement économique mais aussi de nombreux services écosystémiques. Or, dans le même temps, le nombre d'animaux d'élevage prédatés par le loup reste très élevé, se situant aux alentours de 12 000 cas.

Contacts presse

Service de presse de M. François de RUGY – Tél. : 01 40 81 65 52
Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74

Ainsi et afin de préparer les ajustements nécessaires pour diminuer la prédation dans un contexte annoncé de forte croissance démographique, le gouvernement a lancé une concertation avec les parties prenantes pendant plusieurs semaines sous l'impulsion du préfet coordonnateur.

C'est donc à l'occasion du GNL du 28 mai, que plusieurs mesures visant à mieux concilier la préservation du loup avec le développement des activités d'élevage sur le territoire national ont été présentées :

- Le renforcement des mesures de protection (bergers, chiens, clôtures), notamment dans les foyers d'attaque, où se concentre la majorité de la prédation. Ainsi l'aide au gardiennage sera désormais obtenue sans restriction, ce qui permettra d'accroître le nombre de bergers officiant à la protection des troupeaux contre le loup. Les foyers d'attaque bénéficieront aussi d'une amélioration de protection des troupeaux par la mise en place de tirs de défense plus adaptés en complément des mesures de protection.
- Les formalités de gestion administratives pour les demandes de financement de mesures de protections et d'autorisation de tir de défense seront facilitées et unifiées pour les éleveurs.
- Le plafond maximum de loups pouvant être prélevés sera également revu à la hausse, sur la base des avis scientifiques du Museum national d'histoire naturelle et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et du conseil scientifique Loup, en passant de 10 % de la population en 2018 à 17 % en 2019 (avec le maintien d'une possibilité de majoration de 2 % en cas de persistance de la pression de prédation).
- Dans les fronts de colonisation, où le loup est susceptible de s'établir dans les années à venir, il est essentiel de permettre aux éleveurs qui le souhaitent d'anticiper. Dans cette perspective, l'accès à l'aide financière relative à l'acquisition des chiens de protection sera ouverte aux éleveurs ;
- Enfin, les montants d'indemnisation pour les animaux d'élevage attaqués par le loup seront revalorisés afin de correspondre au mieux à la réalité des pertes économiques subies par les éleveurs.

Le GNL du 28 mai a également été l'occasion de présenter les résultats des travaux du conseil scientifique sur le loup mis en place au début de l'année 2019 par le Gouvernement pour suivre l'évolution de l'espèce. Cette instance indépendante composée de scientifiques a notamment reconnu la validité technique des analyses génétiques réalisées par le laboratoire Antagène sur les loups présents en France, ce qui confirme la très faible part d'animaux hybrides (chien/loup) au sein de la population lupine française. Ce conseil scientifique sera aussi notamment chargé d'émettre des recommandations pour orienter les programmes de recherche et d'expérimentation pour améliorer la connaissance du loup et l'efficacité des mesures de protection.

« Le niveau de croissance de la population de loups est une bonne nouvelle pour la conservation de cette espèce protégée, qui signe le retour du loup en France. Un retour dont les éleveurs et leurs troupeaux ne doivent néanmoins pas être les victimes collatérales. Nous devons accompagner les éleveurs et avoir des politiques de conservation qui s'adaptent aux enjeux des territoires. C'est tout le sens de ces nouvelles mesures, fondées sur un socle scientifique et construites par la concertation menée par le préfet coordonnateur », s'est exprimé François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.